



Ecole Régionale d'Infirmières Puéricultrices (ERIP)
12 bis boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908 - 21079 DIJON Cedex
N° Déclaration d'activité : 26 21 P0034 21
N° SIRET : 262 100 076 00294



INTITULE FORMATION

Formation préparatoire au diplôme d'Infirmière Puéricultrice DE

PUBLIC

La formation s'adresse aux professionnels de santé issus de la filière infirmière ou sage-femme, qui ont choisi de s'orienter vers une spécialisation de la formation infirmière et de travailler auprès d'enfants de la naissance à 18 ans.

PREREQUIS

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent être titulaires du DE Infirmier ou Sage-Femme. Ils doivent ensuite avoir réussi les épreuves de sélection organisées par chaque institut (ERIP).

OBJECTIFS

La formation a pour objectif de former les apprenants à l'acquisition, l'appropriation et la maîtrise des savoirs théoriques et pratiques, et de développer des compétences spécifiques à la prise en charge des enfants de la naissance à 18 ans.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Le DE d'Infirmier(e) Puériculteur(trice) permet d'exercer des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille.
- Cadre de santé, Directeur des Soins (EHESP) sur concours

COMPETENCES ACQUISES A LA FIN DU DIPLOME

- L'IPDE (Infirmier(e) Puériculteur(trice) Diplômé d'Etat) développe des compétences spécifiques qui lui permettent d'analyser les demandes de la population, d'évaluer les situations à risque et de prendre en compte les situations complexes et singulières qui sont celles des nouveau-nés, des enfants et des adolescents.
- L'IPDE développe des compétences d'expertise clinique dont les missions sont de maintenir, restaurer et promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence, de le protéger et de contribuer à son développement optimal en favorisant son éveil, son autonomie et sa socialisation tout en tenant compte de son environnement familial et social.

PROGRAMME

Au niveau des enseignements théoriques, ils sont dispensés autour de 8 domaines de savoirs :

- Domaine 1 : Sciences infirmières spécialisées en puériculture
- Domaine 2 : Sciences humaines, sciences sociales et droit
- Domaine 3 : Sciences biologiques et médicales
- Domaine 4 : Sciences cliniques et techniques de l'infirmière puéricultrice
- Domaine 5 : Management
- Domaine 6 : Méthodes et outils
- Domaine 7 : Recherche en sciences infirmières spécialisées en puériculture
- Domaine 8 : Intégration des savoirs et posture professionnelle

La formation se déroule en 12 mois, de début octobre à fin septembre, pour une durée de 1500h (législation : arrêté du 12 décembre 1990).

Il est proposé des temps à l'Ecole et des temps de stage :

- 650 h d'enseignements théoriques et pratiques
- 710 h d'enseignements clinique
- 140 h de travaux dirigés et d'évaluation
- 40 jours ouvrés de congés

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Diverses méthodes pédagogiques sont utilisées afin de faciliter la mobilisation, l'intégration des connaissances et le développement de l'analyse et de la réflexion :

- Cours interactifs et/ou magistraux en présentiel ou en distanciel
- Recherches et travaux sur documents
- Retours d'expériences avec le formateur et les participants
- Réflexions professionnelles individuelles ou en groupes
- Interventions de professionnels diversifiés et rencontres thématiques
- Jeux de rôle
- Simulation en santé
- Participation à des journées d'étude et/ou séminaires, conférences

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation respecte le cadre réglementaire (arrêté du 13 juillet 1983 relatif au Diplôme d'Etat de Puéricultrice et arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au Diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles).

Les évaluations normatives regroupent les épreuves du DE qui se déroulent en individuel ou en groupe restreint. Elles sont réparties sur toute l'année de formation.

CERTIFICATION

Délivrance du Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) Puériculteur(trice)

EFFECTIFS

22 étudiants par promotion

TARIFS

Cout de la formation : Promotion professionnelle et autofinancement :

Tarifs différenciés en fonction de l'ancienneté du diplôme d'Infirmier ou Sage-Femme :

7000 euros si Diplôme d'Etat < ou = à 1 an et 1 jour de DE IDE/SF

9000 euros si Diplôme d'Etat > 1 an et 1 jour de DE IDE/SF

Différentes prises en charge financières sont possibles, elles dépendent de votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes ci-dessous : Région, organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), Pôle Emploi, ou de vous rapprocher de votre employeur.

DELAIS ET MODALITES D'ACCES

Campagne d'inscription au concours du 05 janvier 2021 au 25 février 2021.

Conditions d'accès au concours :

Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou Sage-Femme.

Epreuves de sélection :

Le concours d'entrée à l'Ecole de Puéricultrices comprend une épreuve d'admissibilité portant sur des tests psychotechniques (1h30) et des QCM-CROC (1h30) et une épreuve orale d'admission.

ACCESSIBILITE

Concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous nous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

CONTACTS

Directrice : CALARD Corinne

Responsable de formation : LAGARDE Laurence - laurence.lagarde@chu-dijon.fr - 03.80.29.54.68

Scolarité : Secrétariat : MONGIN Natacha - ERIP@chu-dijon.fr - 03.80.29.33.69

Site(s) internet : www.chu-dijon.fr / Rubrique Emploi & Formations / Campus Paramédical

LES ATOUTS DE NOTRE FORMATION

- Alternance théorie / pratique
- Interventions d'experts (CHU, établissements de santé...), usage de plateaux de simulation en santé
- Organisation de temps d'approfondissement et de révisions
- Accompagnement de chaque étudiant dans son projet de formation
- 100% de réussite au diplôme sur les 10 dernières années
- Promotion 2020-2021 : 100% d'apprenants se sont déclarés satisfaits des enseignements théoriques, 92.30% se sont déclarés satisfaits des enseignements cliniques et 100% se sont déclarés satisfaits de l'environnement global de leur formation